

### CHOIX DE LA PRESTATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  (2)

DEMANDE DE CONTROLE  (3)

Tarifs 2021 (1) voir en page 2

**Demandeur** : Office notarial  Agence immobilière  Propriétaire (ou ayant droit)  Acquéreur  Autre .....

Nom et adresse complète du demandeur : .....

.....

.....

1<sup>er</sup> Tél. : ..... 2<sup>nd</sup> Tel : .....

Mèl : .....

Dossier suivi par ..... Vos références.....

Nom du vendeur : ..... Nom de l'acquéreur : .....

Date prévue de signature de la vente : .....

**Personne(s) à contacter pour permettre aux agents de la métropole l'accès au bien** (si besoin et sur rendez-vous) :

Nous vous demandons de prendre connaissance ou de tenir informé la personne permettant l'accès au bien des informations importantes notées en page 2.

M Mme .....

.....

1<sup>er</sup> Tél. : ..... 2<sup>nd</sup> Tel : .....

Mèl : .....

**Propriétaire** (au jour de la demande) : .....

**Adresse du bien** : .....

**Commune** : .....

**Références cadastrales** : ..... Parcelle bâtie :  Parcelle nue

En cas de division parcellaire, parcelle-mère : ..... et-parcelles filles : .....

**Type de bâti** : Maison individuelle  Petit collectif (6 appartements ou moins)  Grand collectif (plus de 6 appartements)

Bâtiment artisanal ou commercial : (nature de l'activité) : .....

Installation industrielle (nature de l'activité) : .....

**Surface de plancher totale du ou des bâtiments** : ..... m<sup>2</sup> (Réponse obligatoire)

**Le bien est-il occupé à ce jour ?** Oui  Non

**Distribution d'eau aux équipements sanitaires** Oui  Non

**Origine de cette eau** : Adduction publique (eau potable) :  / autre (même partiellement): Puits  Forage  Source  eau de pluie

**En complément de ce formulaire, merci de fournir les éléments suivants :**

- Pour une maison individuelle : Joindre un extrait de plan cadastral du bien vendu ainsi que les éventuels plans des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en votre possession,
- Pour les immeubles collectifs, bâtiments artisanaux, commerciaux ou industriels : Joindre un extrait de plan cadastral du bien vendu ainsi qu'une copie des plans des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales issus du Dossier des Ouvrages Exécutés, (ou à défaut, un plan général ou d'évacuation) par niveau, intérieur et extérieur, de l'établissement.

**Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et informations présents dans ce formulaire, notamment les informations importantes notées en page 2 et s'engage à payer la prestation à réception de l'avis des sommes à payer adressé ultérieurement par le Trésor Public.** (Merci de ne pas joindre de chèque ou autre type de règlement à ce formulaire).

**Date et signature du demandeur :**

Tarifs 2021 :

Type de prestation ou d'installation à contrôler		Tarifs en Euros (1)	
<b>Demande de renseignements</b>		<b>35 €</b>	
<b>Demande de contrôle</b>	Maison individuelle	<b>105,00 €</b>	
	Immeuble collectif	Appartement	<b>65,00 €</b>
		Parties communes	<b>40,00 €</b>
	Commerce ou activité autre qu'industrielle (Surface plancher inférieure à 1 000 m <sup>2</sup> )		<b>140,00 €</b>
Commerce ou activité autre qu'industrielle (Surface plancher supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> ) et Installation industrielle		<b>210,00 €</b>	

1 Tarifs : Délibération du conseil Métropolitain daté du 17 décembre 2020

2 Demande de renseignement : La Métropole indique que le bien est desservi par un branchement au réseau des eaux usées.

- Si l'information est connue par le service assainissement : une réponse administrative est envoyée par courrier au demandeur.
- Si l'information n'est pas connue par le service assainissement : Sur rendez-vous, une visite sur place devra être organisée afin de réaliser un test d'écoulement avec colorant entre un équipement sanitaire (WC par exemple), le dispositif de branchement (si accessible) et le collecteur public.

3 Contrôle du raccordement : Contrôle de conformité du raccordement au réseau public des eaux usées de l'ensemble des équipements sanitaires du bien à contrôler, vis-à-vis du règlement d'assainissement de la Métropole ainsi que du règlement sanitaire départemental d'Indre et Loire en vigueur (sur rendez-vous).

Pour un immeuble collectif : Le ou les appartements vendus et éventuellement les parties communes de l'immeuble sont contrôlés.

### DELAIS DE REPONSE :

Dans le cas d'une demande de renseignements : La Métropole s'engage à répondre au demandeur dans un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la demande. Si un rendez-vous sur place doit être réalisé, le délai de 3 semaines court à partir de la date de la visite sur place et non de la réception de la demande.

Dans le cas d'une demande de contrôle : Un délai de 3 semaines court à partir de la date de la visite sur place et non de la réception de la demande.

### INFORMATIONS IMPORTANTES : Pour que la prestation puisse être réalisée (demande de renseignement ou Contrôle de conformité), il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- Les équipements sanitaires du bien à contrôler devront tous être accessibles et alimentés en eau,
- Le dispositif de branchement (siphon disconnecteur par exemple) devra être accessible et le regard d'accès ouvert. Le système de verrouillage et les tampons de visite amont et aval devront être démontés et ouverts par le propriétaire (ou son représentant).
- Les regards, tampons ou Tés de visites, puisards ou autres équipements (réseau des eaux usées ou des eaux pluviales) devront être identifiés, dégagés et ouverts.
- Le bon écoulement des réseaux privés d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales devra être vérifié avant le contrôle. Les réseaux privés et le ou les dispositifs de branchement au(x) réseau(x) public(s) ne devront pas être bouchés.
- Les dispositifs de prétraitement des eaux usées ou pluviales devront avoir été curés par un prestataire agréé avant le contrôle (dégraisseur, déboureur / séparateur hydrocarbures par exemple). Les bords d'enlèvement des matières devront être fournis à TMVL.
- La végétation devra être entretenue / coupée pour permettre l'accès aux ouvrages des réseaux privés des eaux usées et des eaux pluviales.

**À défaut, la prestation pourrait ne pas être réalisée dans son intégralité et un second rendez-vous sur place nécessaire.**

### Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de Tours Métropole Val de Loire. Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle des dispositifs d'assainissement. La durée du traitement est de 10 années. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (donneespersonnelles@tours-metropole.fr).